



ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/DQ

N° 114-2022

Objet : Branchement BT

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par Madame MARQUE Sandra de la société SPIE, d'effectuer des travaux (branchement BT) rue des Roses du 05 au 09 Septembre 2022,

Considérant la nécessité d'autoriser la société SPIE de procéder à ces travaux rue des Roses du 05 au 09 Septembre 2022,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : La société SPIE est autorisée à exécuter les travaux précités rue des Roses du 05 au 09 Septembre 2022.

Article 2 : Pendant cette période, la société SPIE sera autorisée à intervenir sur la chaussée qui sera rétrécie avec mise en place éventuelle d'un alternat par feux. Le stationnement sera strictement interdit aux abords des lieux d'intervention afin de permettre l'exécution des travaux.

Article 3 : La société SPIE mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier.

Article 4 : La société SPIE devra impérativement remettre en l'état les abords de la chaussée.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise aux Pompiers de Touques, aux Services Techniques Municipaux et à la société SPIE.

Fait à Touques, le 01/09/2022

LE MAIRE

COLETTE NOUVEL ROUSSELOT

